

Image not found or type unknown



Fin de cdd et prime de précarité

Par **Antoinemurphy**, le **11/03/2010** à **16:32**

Bonjour, je me suis aperçu il y a peu de temps, que lorsque mon employeur a rédigé mon contrat ainsi que toutes mes fiches de paye depuis 6 mois, a inclus la prime de précarité. Je sais que j'aurais dû faire attention en lisant mon contrat, mais inclure la prime de précarité au salaire négocié je trouve ça vicieux. La prime de précarité ne doit-elle pas être payée en fin de contrat? Puis-je la réclamer vu qu'elle m'a déjà été visiblement versée? Merci